

# Avis des associations cyclistes<sup>1</sup> sur le parking vélo à la gare de Bruxelles-Luxembourg

08/02/2008

## Contexte

Au début du mois de janvier 2008, la SNCB Holding a mis un terme à la tolérance du stationnement vélo à l'intérieur de la gare du Luxembourg. Ceci a été signifié aux cyclistes par le dépôt d'un tract bilingue sur tous les vélos stationnés. Ce tract indiquait que des râteliers sous abris avaient été installés sur la dalle surplombant la gare.

Après examen sur place, il est apparu que :

- le parking vélo installé est de qualité médiocre : du type « pince-roue », cette infrastructure n'assure pas un stationnement sécurisé (pas de possibilité d'attacher la roue et le cadre, impossibilité de stationner pour les vélos à pneus larges) et présente des risques d'abîmer les vélos (roues voilées) ;
- la signalisation mise en place est insuffisante (pictogrammes uniquement à l'entrée de la gare) et oblige les cyclistes à effectuer un long détour pour accéder au parking vélo ;
- l'accès à ce dernier depuis l'intérieur de la gare n'est possible que par des escaliers ;
- l'emplacement des râteliers offre un contrôle social moindre et présente donc des risques accrus de vol.

Après différents contacts avec la SNCB Holding et concertation entre elles, les associations cyclistes demandent que soient prises les décisions suivantes.

## À court terme

Rétablissement de la tolérance du stationnement vélo à l'intérieur de la gare.

## À moyen terme

Mise à disposition de parkings vélo de qualité (voir annexe 1) et en nombre suffisant (une quarantaine de places) à proximité immédiate de l'entrée de la gare, par exemple sur la voirie, actuellement occupée par des véhicules motorisés en stationnement illégal. Cela aurait également pour effet d'accroître la sécurité des piétons qui traversent la rue à cet endroit.

Si maintien d'un stationnement vélo sur la dalle (qui ne peut être envisagé que comme solution supplémentaire à un stationnement à l'entrée) : installation de goulottes (voir annexe 2) sur les escaliers, d'une signalisation claire et suffisante, d'une caméra pour prévenir le risque de vols.

Exploration de la possibilité de réserver aux cyclistes un emplacement dans les parkings automobiles situé à proximité.

## À long terme

Mise à disposition de parkings vélos sécurisés et payants, éventuellement combinés à d'autres services (Point Vélo : location, stationnement, réparation, information).

Ces propositions devraient ainsi améliorer le quotidien des voyageurs cyclistes de la SNCB. En effet, une intermodalité de qualité ne peut qu'amener davantage de voyageurs aux sociétés de transports en commun, comme diverses expériences menées en Flandre (Hasselt, Anvers, Bruges...) ont pu le prouver.

## Annexes

- 1 : fiche technique sur le stationnement des vélos en voirie (Pro Velo)
- 2 : fiche technique sur les goulottes utilisées par la Stib

---

<sup>1</sup> Cette note est soumise par les associations suivantes : European Unions Cyclist's Group ([www.eu-cg.info](http://www.eu-cg.info)), Fietsersbond Brussel ([www.fietsbrussel.be](http://www.fietsbrussel.be)), GRACQ – Les Cyclistes Quotidiens ([www.gracq.org](http://www.gracq.org)).